

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 20 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 décembre à 14h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 décembre 2025, se sont réunis à Marines, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 17 décembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Visbecq de Clery-en-Vexin, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, Mme Verbeke de Moussey ;

CCVVS : M. Caurette de Chaussy ;

DELEGUES EXCUSES :

Mme Ripaud d'Ableiges (ccvc), Mme Sorel d'Ambleville (ccvvs), Mme Mathon d'Avernes (ccvc), Mme George et M. Bechet de Brignancourt (ccvc), M. Teillard de Condecourt (ccvc), Mme Morgue de Longuesse (ccvc), Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), M. Millouet de Mondetour-en-Vexin (ccvvs) ; Mme Lourtيل de Vigny (ccvc) ;

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Berville (ccvc), Boissy l'Aillerie (ccvc), Bréançon (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Guiry-en-Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Seraincourt (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc) ;

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin ;

1 POUVOIR DONNE : Mme Lourtيل de Vigny à M. Caurette.

Au total, 7 maires ou délégués sont présents, représentant 8 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 17 décembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 14h00.

Mme Risico est nommée secrétaire de séance.

CREDITS OUVERTS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026 :

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 –art 37) :

- *Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*
- *L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*
- *Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, **autorise** la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, tels qu'inscrits ci-dessous :

Articles	Libellé	BP 2025 avec DM1 et DM2	1/4 des montants inscrits au BP 2025
20	Immobilisation incorporelle	10 000,00	2 500,00
2031	Frais d'études, recherches, dévelop.	5 000,00	1 250,00
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00	1 250,00
21	Immobilisations corporelle	134 886,76	33 721,69
21351	Instal° générale agencé aménagé construc°	5 000,00	1 250,00
2185	Matériel de téléphone	1 102,00	275,50
21828	Matériel roulant	18 541,86	4 635,47
21838	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	7 500,00
21848	Matériel de bureau et Mobilier	20 000,00	5 000,00
2188	Autres (Instruments de musique, Matériel son lumière)	60 242,90	15 060,73
		144 886,76	36 221,69

Dispositions acceptées à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le 5 janvier 2026
La Présidente,
Catherine Carpentier

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente